

58

Commission permanente

Séance du 8 avril 2024



Rapporteur : Mme LEMONNE

49331

12 - Aménagement et développement des territoires

Recherche d'itinéraires et diagnostics préalables dans le cadre des projets de liaisons cyclables sur la commune de Guichen Pont-Réan

Le lundi 08 avril 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. CHENUT (pouvoir donné à Mme BILLARD), M. GUIDONI (pouvoir donné à M. PERRIN), M. MARTINS (pouvoir donné à M. PICHOT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROUX (pouvoir donné à M. MARTIN), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à Mme QUILAN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h16.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2124-2 ; R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente n° 48836 du 20 novembre 2023 relative au lancement d'une consultation des entreprises pour la recherche d'itinéraires et les diagnostics préalables dans le cadre des projets de liaisons cyclables sur la commune de Guichen Pont-Réan ;

Expose :

La création d'un réseau cyclable à haut niveau de service est au cœur du programme Mobilités 2025 adopté par l'assemblée départementale en avril 2021.

Sur la commune de Guichen Pont-Réan plusieurs itinéraires ont fait l'objet de pré-études dans le cadre de ce programme et sont aujourd'hui inscrits dans le Plan d'aménagement et de développement durable de la commune.

Deux d'entre eux ont été définis comme prioritaires par la commune de Guichen Pont-Réan et la Communauté Vallons de Haute Bretagne. Il s'agit des liaisons :

- Bourg de Guichen <> Halte ferroviaire de Guichen Bourg-des-Comptes ;
- Bourg de Guichen <> Agglomération de Pont-Réan.

Ces liaisons qui doivent être de qualité équivalente à ce que le Département propose pour les autres modes de déplacements (voitures, camions, bus...) nécessitent des études d'opportunités, d'itinéraires et de diagnostic environnemental préalable.

Celles-ci devront définir le projet qui correspondra le mieux aux demandes de déplacement pour les mobilités alternatives et qui sera d'un impact environnemental acceptable.

Les variantes d'itinéraires feront l'objet d'une présentation au public par le biais d'une réunion publique et une exposition numérique des éléments.

Le 19 janvier 2024, une consultation relative à la réalisation des études a été lancée. La procédure de passation mise en œuvre a été la procédure d'appel d'offres ouvert. Ce marché était estimé à 120 000 euros HT.

La Commission d'appel d'offres du Département, lors de la séance du 5 mars 2024, a émis un avis favorable à l'attribution du marché d'études susmentionné au groupement d'entreprises OKARE INGENIERIE / AEPE GINGKO / CDVIA pour un montant de 191 365 euros HT, soit 229 638 euros TTC.

Les dépenses correspondantes seront rattachées à l'autorisation de programme ROGT1003 millésime 2022 et imputées sur le chapitre 20, fonction 843, nature 2031, sous l'affectation numéro 28595, code service P31.

Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché relatif à la réalisation des études pour la recherche d'itinéraires et diagnostics préalables, dans le cadre des projets de liaisons cyclables sur la commune de Guichen Pont-Réan avec le groupement OKARE INGENIERIE / AEPE GINGKO / CDVIA pour un montant de 191 365 euros HT, soit 229 638 euros TTC.

Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : Mme MOTEL

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 10 avril 2024

ID : CP20242209

Pour extrait conforme